

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 22 septembre 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 30

D22.079

L'an deux mille vingt-deux,
le vingt-deux septembre,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri), CAYREL Jean-Claude, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CROUZET Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.079: FONDS DE CONCOURS COMMUNE DES HERMAUX POUR L'ACHAT DE CONTENEURS ALIMENTAIRES ET D'UN LAVE VAISSELLE

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn a été sollicitée par la Commune des Hermaux afin de bénéficier d'une partie du fonds de concours pour les petites communes pour l'achat de conteneurs alimentaires et d'un lave-vaisselle pour la cantine des enfants de l'Ecole des Hermaux.

Monsieur le Maire des Hermaux a demandé des devis, pour un montant total de 1 823 € T.T.C. et le Conseil Municipal a commandé le matériel.

La délibération D21.017 en date du 28/01/2021 de la CC ALCT précisait que « pour ne pas remettre en cause l'équilibre du plan de financement de chaque opération, le montant du fonds de concours de la Communauté de Communes ne pourra avoir pour effet de porter le montant global des aides à un montant excédent 80 % de l'opération. ». Par ailleurs, la loi indique que la CC ALCT ne peut pas subventionner plus que la partie financée par la Commune.

Le coût de ces conteneurs et du lave-vaisselle étant de 1 519,67 € H.T., et aucun autre partenaire financier n'entrant dans le plan de financement, le montant maximum de la participation de la CC ALCT sera de $1\,519,67 / 2 = 759,84$ € (la même que celle de la Commune des Hermaux).

Le solde de fonds de concours ($5\,100 - 2\,025 - 759,84$), soit 2 315,16 € sera bien entendu reporté sur de futurs projets de la Commune des Hermaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 759,84 € à la Commune des Hermaux pour participer au financement de conteneurs alimentaires et d'un lave-vaisselle pour la cantine.

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 17 novembre 2022,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL